

E

mprise sectaire, des préjudices ineffaçables

Si la victime d'emprise sectaire est la personne qui subit les préjudices les plus importants, elle n'est pas la seule à être touchée, la famille et la société sont également concernées.

Préjudices personnels

Ils touchent tous les aspects de la personnalité :

- **Affectivité** : en entrant dans le groupe, en adoptant le discours du leader, le nouvel adepte change de vie. Parfois il change de nom et c'est le leader qui le choisira. Les événements de la vie « d'avant » sont interprétés, son histoire peut être ainsi réécrite et lui échapper. Dans certains groupes, la vie amoureuse ou familiale est interdite : en Scientologie, si l'on veut progresser ou atteindre certains niveaux, il faut choisir le célibat ou confier l'éducation de ses enfants aux membres désignés pour cette tâche. Au sein des Douze Tribus ce sont les anciens qui sont les marieurs. Chez les Témoins de Jéhovah, les mariages hors du groupe sont fortement déconseillés.
- **Liberté de penser** : l'activité intellectuelle diminue peu à peu, une des conséquences de l'emprise étant l'atteinte à la liberté de penser. L'esprit peut être occupé par la récitation de mantras. Ainsi, la Soka Gakkai assure que la répétition, des heures durant, de la formule sacrée du *sûtra du lotus* conduit inmanquablement au succès désiré. Les dévots de Krishna doivent chanter 1728 fois par jour le mantra *Hare Krishna*, soit seize fois le tour d'un chapelet de 108 perles. L'esprit est presque anesthésié, et si occupé, qu'il ne lui reste plus de temps pour s'informer. Les groupes fondamentalistes chrétiens limitent les lectures de leurs fidèles aux écrits du groupe, les autres sources d'information sont considérées comme mensongères, partiales, suspectes et dangereuses. Les échanges deviennent impossibles avec des personnes extérieures.

- **Santé** : une constante de nombreux groupes concerne les changements alimentaires, présentés dans un but d'amélioration de la santé. Une alimentation carencée, pauvre en protéines entraîne des difficultés de concentration. Le manque de sommeil, des tâches physiques inhabituelles, l'obligation d'assister à de longues réunions, le stress lié à la peur de mal faire, tout cela fatigue l'adepte, qui ne trouvera jamais le temps de récupérer. Sa vigilance et son sens critique en seront altérés. S'il est malade, il est parfois détourné de la médecine « officielle » et doit s'en remettre à des soins souvent inefficaces. L'altération de la santé physique entraîne bien souvent une atteinte à l'équilibre psychologique.
- **Ressources financières** : le coût des formations ou des initiations peut atteindre des sommes très élevées. Les objets de culte indispensables, les ouvrages ou documents divers, tout doit se payer. Dans certains groupes, il s'agit de dépenses raisonnables mais elles sont récurrentes et finissent par représenter des sommes conséquentes. Des adeptes quittent même leur activité professionnelle, renonçant par là à un salaire et une protection sociale. Dans des cas extrêmes un adepte peut se retrouver totalement démuné, ayant abandonné tous ses biens au leader ou à la communauté. Le jour où il voudra quitter le groupe il se retrouvera sans rien et sans acquis sociaux.
- **Parcours professionnel** : un investissement important dans un groupe sectaire peut également entraver le déroulement des études ou une évolution professionnelle.

Préjudices familiaux

Les modifications de comportement, les nouvelles exigences liées à l'appartenance au groupe ont des incidences non négligeables sur la famille.

- **Rupture des liens familiaux** : pour asseoir leur emprise, il s'agit, pour le groupe ou le leader, d'isoler le nouvel adepte. La famille pourra être présentée comme la source de tous les malheurs, il sera alors impératif de rompre avec elle pour espérer « guérir de son enfance ». L'adepte va être prévenu que sa famille risque d'être en désaccord avec sa démarche. Lorsqu'un conjoint, par exemple, va s'inquiéter de la place grandissante prise par les activités liées au groupe, aucun dialogue ne sera possible car l'adepte ne verra dans cette attitude qu'une volonté d'entraver son évolution. Et la réponse, qui lui a peut-être aussi été suggérée par le gourou, amorce la rupture : « tu ne peux pas comprendre, moi je vais bien, c'est toi qui as un problème ». Lorsque

la situation deviendra trop douloureuse ou sans issue, le divorce sera inévitable.

- **Rupture avec l'environnement social** : peu à peu les activités culturelles ou sportives, les rencontres avec les amis « d'avant » sont abandonnées. Progressivement les relations extérieures au groupe se font plus rares. Ainsi, chez les Témoins de Jéhovah, qui affirment ne pas faire partie du « monde », les adeptes ont une vie sociale limitée aux membres de l'organisation.
- **Atteinte à la parentalité** : les parents sont, en quelque sorte, dépossédés de leurs enfants. Ils doivent les élever selon les valeurs du groupe. La fondatrice de Sahaya Yoga, « la Mère Divine », décourage les parents de s'attacher aux enfants, qui peuvent être envoyés dans des ashrams à l'étranger, dès l'âge de deux ans. Dans d'autres cas, les parents sont tellement sollicités par les activités du mouvement que leurs enfants sont souvent livrés à eux-mêmes.
- **Risques pour les enfants** : ils peuvent être en danger si leur régime alimentaire devient carencé ou s'ils ne reçoivent plus de soins médicaux et ne sont plus vaccinés. Dans certains groupes, ils sont battus, parfois régulièrement, quand les parents pensent appliquer des préceptes bibliques « pour leur bien ». Ils peuvent être scolarisés à la maison, selon un programme « adapté » par le groupe, comme les enfants des Douze Tribus qui étudient avec des manuels élaborés et fabriqués par les adeptes. Lorsqu'ils sont scolarisés à l'extérieur du groupe, les enfants sont souvent écartelés entre ce qu'ils entendent à l'école et la « relecture » faite à la maison suivant la doctrine. Ainsi en est-il des groupes qui refusent la théorie de l'évolution et se réclament du créationnisme.

Préjudices sociétaux

La société, elle aussi, subit les conséquences de l'emprise sectaire sur les individus. Ayant perdu sa liberté de penser et son esprit critique, l'adepte sous emprise adopte les valeurs et les repères du groupe, obéit aux ordres des dirigeants, et peut être conduit à accomplir des actes contraires à la morale et à la loi.

- **Respect des lois** : édictées par le leader, des lois internes président au fonctionnement du groupe. Invoquant la liberté religieuse, certaines communautés édictent des règles internes contraires aux lois et principes constitutionnels. En cas de « faute », les adeptes sont jugés par des « tribunaux internes », qui peuvent parfois se substituer à la justice du pays.

- **Travail dissimulé** : combien de châteaux ou de sièges d'associations, ont été restaurés, embellis par des heures de bénévolat ? Les sympathisants donnent de leur temps sans compter... toutes ces heures ne sont ni payées ni déclarées et finissent par constituer du travail dissimulé. Les salariés peuvent ne pas être tous déclarés, certains accomplissant du travail du noir.
- **Absence de protection sociale** : certaines communautés ne payent pas de cotisations sociales pour des membres qui y travaillent parfois à plein temps. La prise en charge de ces adeptes devenus un jour inutiles - à la suite d'un accident ou d'une grave maladie, à cause de troubles psychiatriques ou simplement d'un âge avancé - repose alors sur la solidarité familiale ou nationale.
- **Circuits financiers** : Les mouvements sectaires internationaux petits ou grands, ont des structures changeantes et rapidement transférables d'un pays à l'autre. Pour échapper aux impôts, ils démultiplient leurs sociétés ou associations ayant statut de religion ou d'association caritative, non imposables. Ils acquièrent grâce aux dons en nature, ou en les faisant acheter par les adeptes, un riche patrimoine immobilier ou des œuvres d'art. Leurs pouvoirs d'infiltration et d'influence sont parfois stupéfiants. Aussi cherchent-ils à redorer leur image avec des projets humanitaires ou écologiques et l'obtention de sièges dans des organismes internationaux.

Ces quelques exemples, que toutes les associations de victimes de sectes connaissent bien, montrent non seulement que l'emprise sectaire peut conduire un adepte « à un acte ou une abstention qui lui sont gravement préjudiciables » mais aussi que les victimes ne sont pas seulement les adeptes.

Les ruptures induites par l'emprise sectaire ont des conséquences suffisamment importantes sur l'entourage et la société, pour que le phénomène soit réellement pris en compte.

